

Hoffmann Green Cement Technologies précise les modalités de la tenue de l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2020, à huis clos

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 20 mai 2020, 17h45 CEST – Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044, Mnémo : ALHGR) (« Hoffmann Green » ou la « Société »), pionnier du ciment décarboné, précise ce jour les modalités de la tenue de son Assemblée générale mixte du 26 juin 2020.

Tenue de l'Assemblée générale mixte à huis clos

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Directoire de la Société a décidé que cette Assemblée générale mixte se tiendra exceptionnellement à « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

L'Assemblée générale fera cependant l'objet d'une retransmission audio en direct, à laquelle seuls les actionnaires de la Société s'étant inscrits au préalable pourront assister.

Cette décision découle des dispositions adoptées par le Gouvernement, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales.

La Société encourage vivement ses actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire, et ce, par un vote exclusivement à distance en suivant les modalités de participations précisées ci-dessous et dans l'avis de réunion paru ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 20 mai 2020. Le procès-verbal de l'Assemblée générale sera mis à disposition des actionnaires, dans les délais légaux, sur le site de la Société sous la rubrique Assemblée générale : <https://www.ciments-hoffmann.fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblees-generales/>.

Modalités de vote à l'Assemblée générale

Le droit de participer à l'Assemblée générale est conditionné à l'inscription en compte de titres de la Société selon les modalités précisées dans l'avis de réunion publié au BALO le 20 mai 2020, disponible sur le site internet de la Société sous la rubrique Assemblée générale.

L'Assemblée générale se tenant à huis clos, il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission. A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires de la Société pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes, dans tous les cas en l'accompagnant d'une attestation de participation valable afin de pouvoir prendre part au vote :

- voter **par correspondance** ;
- adresser une **procuration à la Société** sans indication de mandataire ;
- donner une **procuration à toute personne physique ou morale de son choix** selon les modalités suivantes :

- pour l'actionnaire au nominatif : envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant les nom, prénom, adresse et l'identifiant BP2S pour l'actionnaire au nominatif pur ou l'identifiant auprès de l'intermédiaire financier pour l'actionnaire au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour l'actionnaire au porteur : envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis demander impérativement à leur intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les procurations données à un tiers désigné, ainsi que les instructions données par le mandataire pour l'exercice des mandats dont il dispose, devront être adressées à BP2S par voie postale ou voie électronique au plus tard **le 22 juin 2020 à 23h59** et accompagnées de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actionnaires au porteur.

Le formulaire de procuration et de vote par correspondance sera adressé automatiquement aux actionnaires au nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire de procuration et de vote par correspondance leur sera envoyé sur demande adressée à leur intermédiaire financier au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée et sera également mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société sous la rubrique Assemblée générale.

Le **formulaire de procuration et de vote par correspondance** devra être envoyé complété et signé :

- pour l'actionnaire du nominatif : soit par voie postale à BNP Paribas Securities Services – Service Assemblées Générales - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, soit par voie électronique à l'adresse électronique suivante : ag2020@ciments-hoffmann.fr ;
- pour l'actionnaire au porteur : **à leur intermédiaire financier** qui se chargera de le transmettre à BNP Paribas Securities Services accompagné d'une attestation de participation valable.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné par BNP Paribas Securities Services, ou par la Société s'agissant uniquement des formulaires de vote par correspondance adressés par les actionnaires au nominatif par voie électronique, au plus tard **trois jours** avant la tenue de l'Assemblée, soit au plus tard **le mardi 23 juin 2020**.

Questions écrites

Les actionnaires pourront adresser leurs questions écrites à la Société au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou, de préférence, par e-mail à l'adresse suivante : ag2020@ciments-hoffmann.fr au plus tard **le 22 juin 2020 à 23h59**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard **vingt-cinq jours** avant la tenue de l'Assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolution seront publiés sur le site internet de la Société sous la rubrique Assemblée générale (<https://www.ciments-hoffmann.fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblees-generales/>).

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

L'ensemble des documents relatifs à cette Assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.ciments-hoffmann.fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblees-generales/>), au siège social de la Société ou transmis sur simple demande adressée à BNP Paribas Securities Services ou à l'adresse suivante : ag2020@ciments-hoffmann.fr.

Agenda financier :

- Assemblée générale mixte, le 26 juin 2020 à 14h00
- Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2020, le 5 octobre 2020 (post-bourse)

À propos de Hoffmann Green Cement Technologies

Fondé en 2014, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments innovants fortement décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel.

Pleinement conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, le Groupe considère être à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre, sans clinker.

Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0, sans four ni cheminée, en Vendée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Pour plus d'informations : www.ciments-hoffmann.fr

Contacts

| Hoffmann Green | NewCap | NewCap |
|--|--|--|
| Jérôme Caron Directeur Administratif et Financier finances@ciments-hoffmann.fr 02 51 46 06 00 | Sandrine Boussard-Gallien Relations investisseurs ciments-hoffmann@newcap.eu 01 44 71 94 94 | Nicolas Merigeau Relations Médias ciments-hoffmann@newcap.eu 01 44 71 94 98 |